Trois terribles accidents d'aviation en Belgique

UN COMMANDANT S'EST TUE EN ESSAYANT UN APPAREIL

Bruxelles, 17 juin. — Trois terribles accidents d'aviation, se sont produits en Belgique, en quelque douze heures d'intervalle.

Le premier, une chute de plusieurs centaines de mètres, est survenu vendredi soir, vers 6 heures ; la victime en est le commandant Lints, professeur à l'Ecole militaire d'Asch.

Cet officier procédait à l'essai d'un nouvel appareil. L'avion survolait le territoire de Genck, quand tout à coup on le vit descendre en vrille à une vitesse vertigineuse puis s'écraser lourdement sur le sol. On trouva le corps du malheureux aviateur à demi ensoveli dans le sable ; la tête était réduite en bouillie.

UN ELEVE PILOTE A ETE CARBONISE

Le deuxième accident se produisit samedi matin. Le caporal élève pilote de la Caserie venait à peine de prendre son vol quand son appareil capota et prit feu. Le corps du pilote fut trouvé complètement carbonisé.

UN AUTRE S'EST BLESSE A MORT

A peu près au même moment, le caporal élève pilote, Maerten fit une chute terrible, au moment où il survolait la commune de Lanklaer. On retrouva Maerten sous les débris de son appareil.

On transporta le blessé à l'hôpital de Liège, où son état fut jugé désespéré.

Les négociations pour l'accord économique franco-belge

Paris, 17 juin. — La réunion préliminaire des négociations pour l'accord économique franco-belge aura lieu à Bruxelles, le 19 juin.

L'ambassadeur de France à Bruxelles, assisté de M. Elbel, sous-directeur au ministère du Commerce, représentera la France à cette réunion.

Les négociations auront probablement lieu à Paris.

Le mariage mouvementé d'un député communiste

Milan, 17 juin. — L'annonce du mariage civil de M. Rabezanna, député communiste de Turin, auquel devaient assister, comme témoins, les leaders du parti, MM. Bombacci et Gavosi, avait réuni hier, aux abords du Palazzo Vautier, à Ravenne, une foule curieuse et turbulente.

La cérémonie venait de se terminer et le couple suivi de ses amis, allait descendre par le grand escalier, lorsque des fascistes l'affrontèrent.

« Vous n'avez donc pas honte, crièrent-ils, de vous marier devant un magistrat qui ceint l'écharpe tricolore ? »

Une confusion indescriptible s'ensuivit. Au milieu des invectives, on entendait la mariée crier : « Laissez-nous donc la paix, ne fût-ce qu'en ce jour-ci ! »

Mais déjà l'on échangeait des horions. La garde royale accourt et fit passer les nouveaux mariés dans un petit caveau où ils restèrent enfermés pendant deux heures.

Enfin la foule s'étant à peu près dispersée, le couple accompagné par un fonctionnaire, sortit par une porte dérobée et sur un auto-car, escorté de gardes et de gendarmes, parvint à se soustraire à l'hostilité de ces fascistes.

Pour le partage de la Haute-Silésie

TOUT EST SIGNE, LA FRONTIERE EST TRACEE, ET L'EVACUATION COMMENCE

Oppeln, 17 juin. — Les décisions relatives à la remise par commission interalliée à l'Allemagne et à la Pologne des territoires de Haute-Silésie qui leur sont attribués, ont été signalées par la commission interalliée et les représentants de l'Allemagne et de la Pologne. La signature a été suivie de la notification de la frontière.

L'évacuation qui a commencé aujourd'hui durera en tout 24 jours.

L'Allemagne en deuil

Le gouvernement allemand a décidé qu'à cette occasion tous les drapeaux des ministères et administrations, à l'intérieur de l'Empire, seront descendus à mi-mât, en signe de deuil.

Manœuvres militaires sanglantes en Italie

Turin, 17 juin. — On nous téléphone de Milan qu'hier à Varest, durant les exercices militaires du 67e régiment d'infanterie, avec les lance-bombes, un grave accident a eu lieu. Une de ces armes a éclaté et trois soldats ont été tués sur le coup.

Le général Rocca, commandant du département de Milan, a été grièvement blessé, ont été en outre blessés, le colonel commandant le régiment, un lieutenant et quatre soldats.

L'état du général est très grave.

L'heure d'été en Angleterre

Londres, 17 juin. — Le projet de loi du gouvernement tendant à établir de façon permanente l'heure d'été en Angleterre a été voté en seconde lecture à la Chambre des Communes par 207 voix contre 26.

Une catastrophe maritime dans le port de Hambourg

ELLE A FAIT ENVIRON UNE CENTAINE DE VICTIMES

Hambourg, 17 juin. — Hier, le vapeur *Avars*, de 8.226 tonnes, appartenant au Lloyd Brasilero, a chaviré en sortant des chantiers de construction où il avait subi certaines réparations. Cent-douze personnes ont été sauvées, mais on annonce que le nombre des personnes tuées et blessées est d'une centaine environ.

Le problème de l'utilisation du blé en France

DES MESURES VONT ETRE PRISES POUR PROTEGER LES CULTIVATEURS ET LES CONSOMMATEURS.

Le « Journal Officiel » de samedi matin publie un arrêté du ministre de l'Agriculture instituant une commission pour étudier l'ensemble du problème de l'utilisation du blé en France.

Cette commission est chargée notamment d'examiner les mesures qui peuvent être prises pour protéger les cultivateurs et les consommateurs contre toute spéculation sur les blés et les farines et pour assurer une constatation sincère et régulière des cours sur l'ensemble du territoire.

D'étudier le problème du taux et celui de l'utilisation éventuelle des succédanés dans les années déficitaires.

De rechercher enfin les principes pouvant servir à l'établissement de la taxe du pain dans les diverses communes de France, dans ses rapports avec les cours des farines et les cours des blés.

Un assassin récidiviste a été condamné à mort

Liège, 17 juin. — La Cour d'Assises de Liège a condamné à mort le nommé Darchy, qui, à Lincent, près de Liège, assassina le 19 décembre dernier, la servante d'un curé.

Darcht avait déjà fait 17 ans de travaux forcés, pour un assassinat commis, alors qu'il était jeune, sur une femme de la région.

L'ESPAGNE AU MAROC

Madrid, 17 juin. — Au cours d'une séance qu'il a tenue hier le Conseil des Ministres a décidé la suspension définitive des opérations militaires au Maroc et l'institution dans ce pays d'un protectorat civil.

Une nouvelle loi sur les opérations de Bourse

ELLE INTERESSE LES MOBILISES ET LES HABITANTS DES REGIONS ENVAHIES

La loi relative au règlement des sommes impayées pour opérations de Bourse, concernant des débiteurs ayant été mobilisés ou domiciliés en régions envahies vient d'être promulguée. En voici le texte :

Art. 1er. — Les demandes en payement et les actions judiciaires relatives aux ventes et achats à terme effectués dans les Bourses de valeurs antérieurement au 4 août 1914, ainsi qu'aux opérations de report s'y rattachant, visées par les décrets des 27 septembre 1914, 14 septembre 1915, 3 février, 19 juin et 19 septembre 1920, peuvent être formées contre les débiteurs qui étaient présents sous les drapeaux ou qui habitaient des territoires envahis par l'ennemi, ou particulièrement atteints par les hostilités, dans les conditions prévues aux articles ci-après.

Art. 2. — Au plus tard, à l'expiration du premier mois qui suivra la promulgation de la présente loi, le créancier fera parvenir à son débiteur par lettre recommandée avec accusé de réception, le relevé de son compte en principal et intérêts établi conformément aux décrets des 27 septembre 1914 et 14 septembre 1915.

Art. 3. — A dater du jour de cette notification, la dette en principal et intérêts portera intérêt à un taux annuel de 6 %.

Art. 4. — Au plus tard, à l'expiration du premier mois qui suivra la date de l'avis de réception de la lettre recommandée, le débiteur qui, par suite des circonstances dues à la guerre, ne pourra payer le montant de sa dette, fera connaître au créancier, par lettre recommandée avec accusé de réception, les raisons pour lesquelles il ne peut payer immédiatement et les délais qu'il demande pour le payement. L'échelonnement des échéances ne devra pas dépasser cinq ans à dater de l'expiration du délai prévu au présent article. Un sixième au moins de la dette totale devra être payé annuellement pendant les quatre premières années.

Les intérêts visés à l'article 3 sont exigibles à chaque échéance pour la portion du principal payée par le débiteur. Il sera donné quittance pour chaque payement partiel ; cette quittance sera exemptée du droit de timbre.

Art. 5. — Le créancier, s'il n'accepte pas les propositions de son débiteur, ou si celui-ci n'en a pas présenté dans le délai qui lui est imparti par l'article 4, saisira le président du tribunal de commerce de son domicile, qui citera devant lui les parties, par lettre recommandée, adressée par le greffier, avec accusé de réception.

Art. 6. — Le président du tribunal de commerce pourra accorder des délais, qui ne devront pas dépasser cinq années, pour le paiement du principal et des intérêts ; il statuera par ordonnance motivée qui devra être notifiée au débiteur dans un délai de huit jours, par lettre recommandée, adressée par le greffier, avec accusé de réception. Cette ordonnance est dispensée des droits de timbre et d'enregistrement.

Le président du tribunal de commerce pourra également et dans la même forme, exonérer les débiteurs visés par la présente loi de tout ou partie des intérêts ayant couru en vertu des décrets des 27 septembre 1914 et 14 septembre 1915, lorsque ces débiteurs justifieront que, du fait de leur mobilisation ou de leur résidence en pays envahi, il leur a été matériellement impossible, soit de connaître leur position de Bourse, soit d'effectuer le payement des différents restant à leur passif au moment de l'invasion ou de leur mobilisation.

Art. 7. — Si le débiteur ne s'acquitte pas à l'une des échéances fixées soit par un accord amiable, soit par une décision judiciaire, la totalité de la dette devient immédiatement exigible.

Le Triomphe de la Force et de la Beauté

LA HUITIÈME OLYMPIADE

Les jeux olympiques de 1924 seront de solennels tournois des Sports et des Arts. Les athlètes et les artistes du Nord s'efforceront d'y figurer.

Après des mois et des mois de luttes, d'interventions, de démarches, de récriminations et de protestations, les sportifs ont enfin réussi à atteindre leur but.

La Ville Olympiade se déroulera à Paris, en 1924, et célébrera le triomphe de la Force et de la Beauté de la Jeunesse française d'après guerre.

Il y a quelques jours, en effet, la Chambre a voté le crédit destiné à l'organisation des Jeux Olympiques de 1924 (Ville Olympiade).

Sur une dépense totale prévue et fixée à 15 millions, après une minutieux examen des projets établis, la contribution de l'Etat a été limitée à 6 millions.

La perception d'un prélèvement de 50 % sur les recettes, doit fournir d'autre part 4 millions. Le complément, soit 5 millions, est attendu des souscriptions volontaires que devra provoquer le Comité d'organisation des jeux.

Qu'est donc cette fameuse Olympiade, qui a fait couler tant d'encre depuis 1919, et dont la célébration en France n'a été obtenue qu'au prix de tant d'efforts ?

Une tradition millenaire ressuscitée

Nés à Olympie, sous le ciel de la Grèce antique, fervente dans son culte de la beauté et de la force physique, harmonieusement développée et disciplinée, sous le contrôle de l'Esprit et au service de l'Idéal, les Jeux Olympiques sont de grands et solennels tournois des Arts et des Sports.

Le serment que sur la colline d'Académos prêtaient les jeunes athlètes avant que ne commencent les jeux, témoigne du sentiment d'idéalisme qui les animait. « Nous jurons, disaient-ils, de lutter pour les dieux et pour la gloire de la cité ».

Aujourd'hui, les athlètes des Jeux Olympiques prêtent également un autre serment animé cependant du même esprit :

« Nous jurons que nous nous présentons aux Jeux Olympiques en concurrents loyaux respectueux des règlements qui les régissent et désireux d'y participer dans un esprit chevaleresque pour l'honneur de nos pays et la gloire du Sport ».

Par delà les siècles, une tradition millénaire a donc été renouée.

C'est à un Français, M. Pierre de Conbertin, qu'en revient l'honneur. Fondateur du Comité international olympique en 1894, il en est actuellement encore le président.

Ce Comité, dont le siège est à Lausanne depuis 1917, se compose des délégués de 42 nations.

Ainsi qu'il convenait, la première olympiade eut lieu à Athènes, en 1896, et depuis à Paris, en 1900; à Saint-Louis, en 1904; à Londres, en 1908; à Stockholm, en 1912.

La VIe Olympiade devait avoir lieu à Berlin, en 1916, mais l'Allemagne fut déchue de ses droits et cette Olympiade fut déclarée « Olympiade noire ».

La dernière Olympiade s'est tenue à Anvers, en 1920.

C'est cette VIIIe célébration des grands Jeux Olympiques qui doit avoir lieu à Paris, en 1924, d'après la décision prise le 2 juin 1921, du Congrès Olympique de Lausanne.

Une fête grandiose d'humaine fraternité

Contrairement à ce que l'on pense généralement, une Olympiade n'est pas une fête de gymnastique, plus solennelle que les fêtes de cet ordre.

Une Olympiade est, selon le titre que lui a donné M. Noblemaire, une manifestation internationale de forte et rythmique beauté et une fête grandiose d'humaine fraternité.

Les Jeux Olympiques ne sont pas, en effet, que de sport. A côté des manifestations équestres, gymniques, athlétiques, nautiques, à côté des sports de combat, cinq concours de littérature, de musique, de sculpture, de peinture et d'architecture seront ouverts à toute œuvre inédite inspirée par l'idée sportive.

Et ce rappel des siècles passés, c'est toute la tradition antique ressuscitée, avec son élan vers tous les vêtements de la Beauté, avec son archaïque protocole, ses cérémonies, son serment des athlètes, son envol de pigeons, marqués aux couleurs de chacune des nations concurrentes, son salut donné au drapeau national du vainqueur de chaque concours.

Les 42 nations affiliées au Comité Olympique seront invitées à la grandiose manifestation. Presque toutes répondront à l'appel.

Leurs peintres, leurs sculpteurs, leurs musiciens, leurs poètes, leurs architectes enverront leurs œuvres. Leurs professeurs et leurs artistes viendront conquérir sur notre sol la gloire immortelle.

Toutes les nations seront confondues, luttant pacifiquement, pour le même idéal, le triomphe de la Force et de la Beauté.

Les Français intéressés

En France, une foule immense s'intéresse à la pratique des sports et suit avec intérêt les travaux de préparation de l'Olympiade.

Trente-sept grandes Fédérations sont affiliées, en effet, au Comité Olympique français.

L'Union des Sociétés de Gymnastique compte à elle seule 450.000 membres, dont 20.000 brevetés et pratiquants.

L'Union des Sociétés de Tir groupe 3.000 sociétés et 400.000 tireurs.

La Fédération Française d'Athlétisme compte 70.000 coureurs et 100.000 scolaires.

Les 275 sociétés de natation et de sauvetage offrent leurs bains salutaires à 54.000 tritons.

Trente mille Français admirent la boxe. On compte en France 10.000 boxeurs licenciés.

75.000 cantaures s'adonnent, dans cinq grandes Fédérations, aux élégances de l'équitation.

L'Union Vélocipédique a 200.000 pédaleurs; les Fédérations de Football 240.000 pugilistes.

On compte en France 30.000 rameurs, 2.900 archers, 2.800 joueurs de longue paume; 2.000 aéronautes, 10.000 fervents du tennis, 6.000 patineurs à roulettes, 6.000 joueurs de golf, 5.000 escrimeurs, 500 lutteurs à mains plates, 1.600 joueurs de hockey, etc., etc...

Tout ce peuple frémit et s'entraîne en vue des grands tournois. Qui sait si parmi ces sportifs ne se révéleront pas des champions internationaux ?

On compte que les jeux de 1924 réuniront au moins 32 nations, représentées à Paris par 6.000 athlètes, escortés de chefs d'équipes, de soigneurs, d'entraîneurs et de sportifs avides de gloire et brûlant d'espoirs.

Chacune des Fédérations Sportives Internationales tiendra, en outre, son Congrès à Paris.

On escompte donc la venue de 50.000 étrangers, qui resteront dans la capitale pendant quinze jours.

Que fera notre Nord ?

Dans une manifestation aussi grandiose de l'effort, du muscle et de la pensée, où s'affronteront toutes les énergies nationales et internationales, il ne faut pas que notre Nord reste en arrière.

Notre forte race septentrionale compte autant d'athlètes que d'artistes animés de la meilleure volonté de briller et de montrer au monde nos incontestables qualités physiques et intellectuelles.

Dans le domaine sportif, nos athlètes se sont déjà mis à l'œuvre. Les éliminatoires préolympiques se sont déjà déroulées à Lille, pour amener une sélection de nos meilleurs athlètes.

Là ne doit pas s'arrêter notre effort. Un sportif du Nord, bien connu, M. Jooris, préside le Comité préolympique de football association. Il saura, nous en sommes persuadés, encourager ses hommes.

Quant à nos artistes, nous en connaissons qui peuvent, sans craindre l'échec, affronter leurs concurrents et triompher des puissantes rivalités.

Toutes les énergies doivent se tendre pour prouver la grandeur de notre Nord renaissant. L'heure est venue de se mettre résolument à l'œuvre.

Ne perdons pas un temps précieux en vaines hésitations !

L'occasion est unique pour prouver la vitalité de nos jeunes générations. Sachons en profiter !

Le tourisme en avion

Il va y avoir, aujourd'hui, un premier et curieux essai de tourisme en avion.

Cent quatre aviateurs se sont donné rendez-vous pour un pique-nique monstre, à la borne kilométrique 104, c'est-à-dire à Thillières-sur-Avre, sur la route de Paris à Brest.

Après avoir déjeuné, ils reprendront la voie des airs, pour le retour.

C'est évidemment le meilleur moyen, parce que le plus frappant, de propagande pratique.

GUIDE LOUIS MASSON — INDICATEUR — CONSULTEZ LE — LE PLUS PRATIQUE — Couverture ROUGE — EN VENTE PARTOUT

Aujourd'hui ouverture de la pêche à la ligne

Aujourd'hui dimanche, ouverture de la pêche à la ligne. C'est une grande date pour les chevaliers de la gaule. On est pêcheur, comme on est chasseur, avec passion.

Il faut les voir vers les quatre heures du matin, les pêcheurs, dans les halls des gares, un jour d'ouverture. Avec leur attirail encombrant, leurs cannes qui n'en finissent plus leurs boîtes compliquées, ils attendent patiemment sur la banquette l'heure du train qui les emmènes vers les petits coins des bords de l'eau, dont ils rêvent depuis plusieurs jours.

Les pêcheurs sont en général peu loquaces. En cela ils diffèrent des chasseurs qui, comme on le sait, ont l'anecdote facile. Ils sont même assez renfermés, car vous n'obtiendrez que très difficilement d'un pêcheur, des détails précis sur le lieu où il se rend, surtout s'il croit voir en vous un concurrent. Les pêcheurs sérieux partent la veille de l'ouverture pour « amorcer ». Ils font souvent beaucoup de kilomètres pour gagner leurs lieux de pêche. La foule des pêcheurs de moindre importance se contente des rivages proches.

De Lille à Dunkerque et Calais ou sur les rives belges, ils sont tous là, alignés en rang d'oignons. Les petits bouchons rouges ou les plumes d'oies, se chevauchent, mais avec une habileté remarquable, les pêcheurs évitent l'emmêlement des lignes.

— La pêche sera-t-elle bonne ? Voilà la question d'importance.

— Le poisson ne manque pas et il doit mordre nous a dit un vieux pêcheur.

Souhaitons que ça morde et qu'aucun ne revienne sans la friture.

Chasseurs, demandez maintenant votre permis

Aux termes de l'article 45 de la loi du 5 juin 1920, la validité des permis de chasse expire le 30 juin de chaque année.

Pour éviter des retards pouvant résulter de l'affluence de demandes à l'époque du renouvellement des permis, les chasseurs ont tout intérêt à produire, dès maintenant, leurs demandes, de façon à permettre leur examen et la confection des permis au fur et à mesure de leur arrivée.

Il est rappelé que les permis de chasse sont délivrés par la préfecture ou les sous-préfectures, suivant le domicile des intéressés, sur le vu d'une demande établie sur papier timbré à 2 francs, à laquelle sont joints : 1. l'avis du maire de la commune ; 2. Une quittance constatant le versement de la somme de 40 ou 100 francs, selon que le permis demandé est départemental ou général.

Le Programme des Travaux de l'État-Civil Militaire

Voici le programme des travaux qui seront effectués par le service de l'état-civil militaire dans la première quinzaine de juillet.

Secteur d'Arras : Translation dans le cimetière national de Notre-Dame de Lorette, commune d'Ablain-St-Nazaire des cimetières de Bouvigies-d'Estrée-Cauchy (les quatre-vents et militaire face au communal de Carency.

Secteur de Lille : Ouverture d'une fosse collective située au cimetière communal d'Annœy.

Secteur de Valenciennes : Ouverture d'une fosse collective, située au cimetière militaire de Wambaix et transfert des corps qui y sont inhumés dans le cimetière militaire de Cambrai.

Belgique : Secteur de Poperinghe : Translation dans le cimetière national de Notre-Dame de Lorette, commune d'Ablain-St-Nazaire (Pas-de-Calais) des cimetières militaires de Steenkerke, de Bulscamp à Adinkerke de St-Ricquiers, des alliés à Stuyvkenskeke, de Hoogstaede, de Hoogstaede-Linde et du cimetière mixte de Thourout.

Les bénéfices des Mines de Dourges

Les actionnaires de cette société ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1921, qui se soldent par un bénéfice d'exploitation de 4 millions 435.256 fr. 14, s'ajoutant aux intérêts des fonds placés et recettes diverses, soit 3 millions 504.073 fr. 85, et à une somme de 48.768 fr. 40 pour diminution de capitaux représentatifs, pensions d'accidents, etc., soit un total de bénéfices bruts de 7.988.098 francs 39. Cette somme permet de couvrir les pertes des exercices antérieurs, s'élevant à 2.659.705 fr. 86, et laisse, après déduction des impôts, intérêts, amortissement des immobilisations et dépenses diverses, un bénéfice net de 3.641.442 fr. 18.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a fixé le dividende à répartir à 12 fr. 50 par action, impôts non déduits.

DES GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1885

Le numéro 109 688 gagne 150.000 francs.
Le numéro 460.917 gagne 50.000 francs.
Les numéros 44.806, 111.256, 160.155, 320.861 gagnent chacun 10.000 francs.
Les numéros 70.753, 166.741, 248.312, 309.302, 386.657 gagnent chacun 5.000 francs.

BONS DE LA PRESSE

Le numéro 299.431 gagne 10.000 francs.
Le numéro 382.301 gagne 1.000 francs.
Les huit numéros suivants gagnent chacun 500 francs : 176.164 — 233.226 — 339.056 — 339.258 — 370.063 — 490.021 — 495.103.

La jolie plage de Malo-Dunkerque est reconstituée

Lisez à ce sujet

Le Réveil Illustré

16 pages de Romans, Contes, Mode, Photos, Dessins amusants, etc.

20 CENTIMES

Cour d'Assises du Nord

LE ROLE DE LA PROCHAINE SESSION

Voici le rôle de la prochaine session d'Assises qui s'ouvrira à Douai le 1er juillet prochain :

SAMEDI 1er JUILLET. — *1re affaire :* Ministère public, M. Dumas, avocat général. *Homicide volontaire.* Accusé : Béguin. — *2e affaire :* Ministère public, M. Robin, substitut général. *Coups mortels.* Accusé : Galliot.

LUNDI 3 JUILLET. — Ministère public, M. Robin. — *1re affaire : Attentat à la pudeur.* Accusé : Thomas. — *2e affaire : Infanticide.* Accusée : femme Caqueux et l'ainant.

MARDI 4 JUILLET. — Ministère public, M. Charles, avocat général. — *1re affaire : Attentat à la pudeur.* Accusé : Massé. — *2e affaire : Vol qualifié et recel.* Accusés : Dekuysscke Jules, Breyne Jules, Dekuysscke Natalie.

MERCREDI 5 JUILLET. — Ministère public, M. Robin. — *Assassinat.* Accusé : Tricart Albert.

JEUDI 6 JUILLET. — Ministère public : M. Charles. — *1re affaire : Attentat à la pudeur.* Accusé : Delighte Alfred. — *2e affaire : Homicide volontaire.* Accusé : Opsomer Félix.

VENDREDI 7 JUILLET. — Ministère public, M. Robin. — *Assassinat.* Accusé : Pupe Albert.

SAMEDI 8 JUILLET. — Ministère public, M. Charles. — *1re affaire : Attentat à la pudeur.* Accusé : Derache. — *2e affaire : Avortement.* Accusé : Blanchard.

LUNDI 10 JUILLET. — Ministère public, M. Robin. — *1re affaire : Coups mortels.* Accusé : Cora Izaïa. — *2e affaire : Attentat à la pudeur.* Accusés : Ali ben Hassen et Ahmed ben Hadj Ahmed.

MARDI 11 JUILLET. — Ministère public, M. Charles. — *1re affaire : Attentat à la pudeur.* Accusé : Soumillon Paul. — *2e affaire : Tentative d'assassinat.* Accusé : Craisson.

MERCREDI 12 JUILLET. — Ministère public, M. Robin. — *Assassinat et tentative de vol qualifié.* Accusé : Gillard Heurs.

Bulletin Municipal

EMPLOIS MUNICIPAUX

CASIER JUDICIAIRE

En vertu de la législation actuelle (art. 4 de la loi du 5 août 1899, modifiée par la loi du 11 juillet 1900), des bulletins n. 2 du casier judiciaire peuvent être délivrés aux administrations publiques de l'Etat saisies de demandes d'emplois publics.

Mais aux termes de la circulaire ministérielle du 15 décembre 1899, les préfets et sous-préfets sont admis à demander le bulletin n. 2, non seulement des candidats à une fonction publique ressortissant de l'Etat, mais de tout candidat à une fonction instituée en vue du maintien de l'ordre public, conférée par les municipalités.

PARI MUTUEL — REPARTITION

Les communes des départements non envahis, qui se trouvent dans les conditions prévues par l'article 102 de la loi du 31 janvier 1903, et dont les projets ont été établis conformément aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 1er octobre 1904, peuvent bénéficier du subside attribué sur les fonds provenant du prélèvement opéré sur le parti mutuel en vertu de ladite loi. Mais elles ne sauraient prétendre, pour la réalisation de leurs travaux d'adduction d'eau potable, à l'allocation d'autres subventions. Les nouveaux prélèvements effectués sur le pari mutuel ont, en effet, une application spéciale et exclusive : celui qui a été établi par l'article 36 de la loi de finances du 12 août 1919 est réservé, pour les travaux d'adduction d'eau potable des communes situées dans les régions dévastées par la guerre; et le produit de celui qui est opéré en vertu de l'article 4 de la loi du 5 août 1920, relative à la création et la transformation d'écoles d'agriculture, doivent être répartis entre les établissements d'enseignement agricole.

MONUMENTS AUX MORTS

Il résulte d'un récent arrêt du Conseil d'Etat qu'une décision prise au cours d'une réunion d'un Conseil municipal et de membres d'un Comité de monument élevé à la mémoire des morts de la guerre ne constitue pas un acte administratif et que par suite, il n'appartient pas au Conseil d'Etat de connaître les difficultés qui peuvent s'élever au sujet des noms qui figurent sur ce monument.

Le temps d'aujourd'hui

QUELQUES ONDEES

Vents modérés ou assez forts du Nord. Temps nuageux et très nuageux avec éclaircies. Quelques ondées. Température stationnaire. Le minimum de température sera d'environ 9°.

Il traversa le vaste jardin en homme familier avec ses moindres sentiers.

Depuis dix ans, en effet, il était attaché à la famille Monestrange en qualité de jardinier. Trois fois par semaine il venait à la villa faire son service, le reste du temps il s'occupait dans d'autres maisons.

Jadis, avant les événements qui nécessitèrent l'installation définitive de Renaud à Versailles, c'était Le Verdier qui, l'hiver, gardait la propriété, qui, de temps en temps, donnait de l'air aux chambres, s'assurait des clôtures, tout en entretenant le jardin.

Il habitait une masure derrière les communs de la villa, une chaumière au toit de tuiles verdies par les ans, toute vieille, toute crevassée, dont l'unique fenêtre s'ouvrait sur la campagne, quand on l'ouvrait, chose rare.

Le Verdier était garçon, c'est dire en quel état se trouvait son ménage.

Les ustensiles de cuisine traînaient pêle-mêle avec les objets de toilette ; les chaises boiteuses étaient surchargées d'un fouillis disparate ; le lit laissait pendre en désordre draps et couvertures, l'âtre était éteint plus souvent qu'allumé.

Dans le pays, Le Verdier jouissait d'une réputation équivoque grâce à son langage violent, à son goût pour la boisson, mais on l'excusait, mettant cela sur le compte de la solitude.

S'il préférait l'auberge à son logis c'est qu'on s'y trouvait mieux et, comme toute, personne n'a ait rien à lui reprocher.

M. de Monestrange considérait son jardinier comme une nature fruste, bourrue, mais honnête. Sans lui témoigner une confiance absolue comme à Joseph, un serviteur dévoué s'il en fut, il l'estimait assez.

Tel était l'homme, qui, moderne Judas, se préparait à trahir ses maîtres.

Après avoir refermé avec soin la petite porte de service, perdue dans le fouillis d'une haie vive qui séparait le jardin des Monestrange d'un sentier étroit menant à l'allée des Trianons, Le Verdier marcha une cinquantaine de pas, puis il pénétra dans sa masure.

Il possédait tout son sang-froid, il était absolument maître de lui.

Son premier soin d'abord fut de broyer sous ses sabots la petite fiole, de balayer les débris et de jeter le tout aux quatre vents du dehors. Après quoi il ouvrit le tiroir d'une antique commode boiteuse et y prit une boîte de fer imitant la forme d'un minuscule coffre-fort.

— Ça, murmura-t-il, c'est la cachette aux monacos.

Bien enveloppés dans un papier, ils formeront un tout petit tas, et, au fond de cette boîte l'argent et les billets seront en sûreté. Aussitôt revenu je descendrai à la cave sceller mon coffre-fort dans le trou que j'ai préparé.

Il y a en bas du mortier ; je suis un gaillard à la coule, moi, ce sera l'affaire d'une demi-heure pour remettre le moellon en place. Après ça, je dormirai plus tranquille, je ne craindrai plus rien. Dame ! faut s'attendre à tout ; on perquisitionnera ici pour sûr, vu que l'affaire fera un de ces pétards ! et qu'ils voudront à toute force savoir leur galette, les singes.

Plus souvent ! on leur z'y fourrera à ces crapules ! oh ! ma mère ! ce que je vas rigoler ! Foi d'Arsène Le Verdier j' serai à la noce pour de vrai ! Et, dans les six mois, un an, je rappliquerai au patelin avec mes poches aux entournures comme un rentier !

Ça sera mon tour de me la couler donce !

Par surcroît de précautions le jardinier descendit à la cave muni d'une chandelle.

Vers le fond, à hauteur d'homme, dans un angle, il avait arraché au mur un moellon et creusé assez de place pour que sa petite boîte y pût tenir. C'est ce dont il s'assura encore.

Tout à l'heure en possession de sa petite fortune, il n'aurait qu'à replacer le moellon sur la cassette, à remplir les fissures de mortier sur lequel il jetterait de la boue afin d'en dissimuler les traces. Bien fin ensuite qui irait chercher en ce lieu la preuve de son méfait !

Cette cachette possédait, outre la plus entière sécurité, une qualité bien autrement précieuse. Ayant à sa portée une somme d'argent, Arsène ne pourrait s'empêcher d'y toucher... c'est si tentant la perspective d'une bonne ripaille, au chaud sur les bancs d'un estaminet !

Et ma foi ! il avait raison le cosmopo- n'importe quoi, le costeau à la coule... rien de t'el que la boisson pour délier les langues les mieux cousues.

Si je prononce un mot de trop je suis flambé ! s'était dit Le Verdier.

Tout retombera sur moi, car les zigues vont pas attendre pour jouer « la fille de l'air », ils s'embarqueront pour Londres en deux temps, bezarderont leurs titres, et moi, pendant ce temps, j' serai à l'ombre, dans un f...chu pétrin.

Et si j'ai des pépètes à ma disposition j' saurai pas résister, faudra que j' m' pique le nez un jour ou l'autre... Ben alors, vaut mieux les mettre en lieu sûr. Comme ça rien à craindre... il sera temps de m'en payer quand j'aurai dit adieu à Versailles !

Le soupirail de la cave était obstrué par des bouchons de paille crainte de la gelée, car, sur le sol de terre battue s'étalait, pêle-mêle avec des outils de jardinage, une grande quantité de plantes qu'il avait dû rentrer pendant les grands froids.

Sans inconvénient, le jardinier pouvait laisser sa lumière allumée ; personne ne passait par là une fois la nuit tombée, et passât-il quelqu'un par hasard, on ne verrait rien.

Il remonta donc au rez-de-chaussée, endossa sa houppelande, s'entortilla de son cache-nez, chaussa ses sabots, puis sortit.

Une brume épaisse à couper au couteau enveloppait la terre, impossible d'y voir à deux pas devant soi.

Il semblait qu'on marchât dans la fumée. A tâtons presque, le jardinier longea le sentier bordé de chaque côté par des haies vives, et faisant un coude gagna l'avenue située en bordure des Trianons.

Arrivé à un point fixe, il s'accota contre un arbre et attendit. Bientôt dans l'air tinta sourdement, comme enveloppée d'ouate, la cloche de l'église voisine. Elle sonna avec lenteur onze coups.

Presque au même instant, surgi on ne sait d'où, Alvarez se planta devant Le Verdier.

Son apparition fut si brusque que celui-ci en fit un bond en arrière et demeura saisi.

— Qué drôles de manières d'arriver sur les gens ! grommela-t-il. Vous m'avez fait une de ces peurs !

J' vous ai tant seulement pas entendu marcher !

— Allons, dépêchons-nous, riposta pour toute explication le frère de Marinana, d'une voix assourdie.

— Y a pas de presse, en cinq minutes on sera devant la villa.

— Rien de changé ? pas d'anicroche ?

— Rien ! Tout le monde doit dormir à c't'heure, surtout Joseph.

— Il a bu le contenu de la fiole ?

— Parfaitement, mais ça n'a pas été sans peine.

Enfin c'est fait, la route est libre, vous pouvez marcher.

Tout en parlant, les deux hommes cheminaient côte à côte. Ils atteignirent l'extrémité du boulevard de la Reine.

Au loin, parmi la brume dense, de petits points jaunâtres trouaient de-ci de-là l'obscurité.

En passant devant l'un d'eux, Le Verdier leva les yeux sur son compagnon. Une violente exclamation alors lui échappa.

— Quoi donc, vous êtes devenu nègre à

Les autres fois j' voyais le bout de vot' nez mais il était blanc. Ce soir le v'là barbouillé c't'heure ?

— Ne vous préoccupez pas de cela, fit le banquier du même accent assourdi à dessein ; faisons plutôt le plus vite possible d'encre !

notre besogne.

J'ai hâte que ce soit fini.

— Moi de même. Attention, nous v'là !

Suivez-moi bien : vous allez ouvrir la grille sans bruit ; n'ayez crainte, les portes sont huilées. En face de vous il y a la maison. Quand c'est que vous y serez vous ferez le tour, jusqu'à ce que vous trouviez l'entrée de service. Comme ça pas besoin de passer devant la chambre de Mme de Monestrange...

En sortant de la cuisine vous verrez le vestibule, à gauche y a l'escalier. Grimpez un étage, avec les tapis on ne vous entendra pas ; sur le palier droit devant vous, il y a une porte, la première dans le couloir. C'est là que vous devez entrer, c'est là que se trouve le magot.

Avec quoi que vous vous éclairerez ?

— J'ai en poche une lanterne électrique, c'est très commode, elle donne de la lumière à volonté et seulement du côté où on la projette, soyez sans inquiétude de ce côté.

Mais je préfère que vous entriez avec moi et m'ouvriez vous-même la maison. Ensuite vous resterez dans le jardin pour faire le guet.

Le jardinier à ces mots ébaucha une grimace significative.

— Zut ! maugréa-t-il, j'aime pas ça !...

Me semble que vous n'aurez guère besoin de moi après les explications que je vous ai données. Un enfant s'y reconnaîtrait.

— Je ne réclame nullement votre présence à l'intérieur, mais je veux que vous restiez aux aguets pour m'avertir en cas d'alerte.

Et le banquier ajouta d'un ton tranchant :

— C'est à prendre ou à laisser.

Vous pensez bien cependant que vous n'allez pas gagner dix mille francs sans rien faire.

Arsène ne répliqua rien.

Il se contenta de grommeler entre ses dents, et, parvenu devant la grille de la villa, il demanda tout bas la clef qu'Alvarez devait avoir en sa possession.

Celui-ci lui en remit deux : celle de la grille et celle de la maison fabriquées d'après les empreintes que Le Verdier lui avait fournies.

D'une poussée prudente, le jardinier fit mouvoir le battant, et retirant ses sabots il se dirigea sur la pointe des pieds dans l'allée conduisant au corps de logis.

Sur ses pas, Adalbert marchait du même pas feutré ; car, il avait pris la précaution de mettre par-dessus ses bottines d'épais chaussons de Strasbourg.

(A suivre).